



VSS
ASVTS
TVS

Veteranenbund Schweizerischer Sportschützen
Association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs
Tiratori Veterani Sportivi Svizzeri

Règlement

pour la

Maîtrise décentralisée des vétérans C 50 m (MVC 50 m)

couché bras franc pour tous et / ou appuyé pour les SV

Edition 2024

1. Déroulement

L'Association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs (ASVTS) organise, jusqu'à nouvel avis, chaque année une maîtrise des vétérans à la carabine 50 m couché bras franc pour tous et / ou appuyé pour les SV (MVC 50 m). L'exécution de la MVC 50 m est décentralisée. Une finale est organisée chaque année à fin août.

Le comité de l'ASVTS peut nommer une commission ou désigner une de ses sections et la charger de l'organisation. L'ASVTS garde un droit de surveillance.

2. Participation / inscription

Toutes les sections de l'ASVTS et leurs membres peuvent y prendre part. Une licence n'est pas nécessaire. Chaque section est chargée de vérifier que tous ses participants sont inscrits dans sa liste des membres. L'inscription s'effectue par les tireurs eux-mêmes ou par le chef des tirs de chaque section ASVTS.

3. Finances

Les taxes de tir pour la maîtrise (MVC 50 m) ainsi que pour la finale sont fixées par le comité de l'ASVTS, d'entente avec l'organisateur. Elles figurent dans les dispositions d'exécution.

4. Concours / Catégories d'âge

Le classement s'effectue en trois catégories. Positions selon les RTSp de la FST. L'âge et l'année pendant laquelle le concours a lieu font foi pour l'attribution à une catégorie.

Catégorie 1 : 55–69 ans (seniors et vétérans) couché bras franc

Catégorie 2 : dès 70 ans (seniors-vétérans) couché bras franc

Catégorie 3 : dès 70 ans (seniors-vétérans) couché appuyé

Les seniors-vétérans peuvent participer au tir de qualification avec la catégorie 2 et / ou la catégorie 3. Par contre la participation à la finale n'est possible que dans une seule catégorie.

5. Matériel / Délai

Après réception du paiement de la taxe de tir, les participants reçoivent une étiquette autocollante avec les informations importantes. Les cibles et les bandes imprimées

sont à retourner au plus tard jusqu'au 30 septembre (date du timbre postal). **Pour les participants à la finale le dernier délai est fixé au 15 juillet.** Ceux qui veulent participer à la finale doivent le mentionner sur l'étiquette (participation à la finale oui ou non). Une expédition tardive des documents fait perdre le droit à une participation à la finale et aux distinctions.

6. **Tour de qualification**

Le programme du concours est identique pour les trois catégories. Il comprend 30 coups sur la cible ISSF carabine 50 m (3 coups par cible). Les coups d'essais, avant le début du concours, sont illimités. Pour les catégories 1 et 2 la position est couché bras franc ; pour la catégorie 3 : couché appuyé. Les résultats seront publiés sur le site internet de l'ASVTS www.vss-asvts.ch.

7. **Evaluation / classement**

L'évaluation du tour de qualification est effectuée centralisée et est définitive. Les impacts ne doivent pas être modifiés par une jauge ou tout autre objet. Au cas où plus de 30 coups se trouvent sur les cibles, un nombre approprié de meilleurs coups est éliminé.

Si le tir s'effectue sur cible électronique, l'étiquette doit être collée sur le talon de telle façon à ce que les premiers coups soient imprimés dessus. Les 10 cibles carton doivent être numérotées en continu. Au dos de la première cible, l'étiquette doit être collée au centre. Avec les installations Meyton, le tireur et le chef des tirs responsable doivent signer à côté de l'étiquette collée sur la feuille des résultats.

Le total des 30 coups détermine le rang. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups profonds, puis l'âge le plus élevé, puis le tirage au sort.

Un classement séparé est établi pour chaque catégorie.

8. **Finale**

Le déroulement de la finale est fixé dans des dispositions d'exécution séparées. Les mieux classés de chaque catégorie, lors du tir de qualification, sont personnellement invités à participer à la finale.

9. **Distinctions**

Comme distinctions, des cartes-couronnes de la « Société des cartes-couronnes de Swiss Shooting » seront remises. Pour la finale il y a des dispositions particulières. Les distinctions seront remises aux bénéficiaires en même temps que le bulletin de versement pour la MVC 50 m de la saison à venir.

La valeur des cartes-couronnes pour le tour de qualification et la finale est déterminée par le comité de l'ASVTS. Les détails sont fixés dans les dispositions d'exécution.

10. **Dispositions finales**

La finale a lieu le dernier samedi du mois d'août. Des exceptions sont fixées par le comité de l'ASVTS. Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par le comité ASVTS.

11. **Acceptation**

Ce règlement a été accepté par le Conseil des Vétérans du 2 mars 2024 à Genève. Il remplace toutes les éditions précédentes pour la MVC 50 m et la CSC 50 m. Date de l'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2024.

Le Président :

Le responsable du concours :

Jacques Dessemontet

Bruno Unternährer